

Les agents d'encadrement et de maîtrise de nationalité étrangère exerçant dans le domaine d'exploitation dans le secteur d'hydrocarbures.

## Les pièces à fournir pour l'établissement

### ▪ **EMPLOYEUR**

1. - Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes (en double exemplaire).
2. - Quatre imprimés de contrat de travail signés par les l'employeur et l'employé.
3. - Copie de la déclaration de dépôt (Agrément) API - ONTT - APIA - CEPEX ou carte commerçant
4. - Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
5. - Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
6. - Lettre de détachement de la maison mère sise à l'étranger.
7. - Accord préalable de l'organisme de tutelle

### ▪ **EMPLOYEE**

1. Copie du Passeport.
2. Copies conforme des références professionnelles ou des diplômes et/ou détachement.